

# CHAQUE ENFANT A LE DROIT DE VIVRE À L'ABRI DE LA VIOLENCE

par Dr. Tracie O. Afifi et Dr. Andrea Gonzalez



65 PAYS/ÉTATS INTERDISSENT LE  
\*CHÂTIMENT CORPOREL  
DANS TOUS LES MILIEUX (LA MAISON, L'ÉCOLE, ETC.)  
MAIS PAS AU CANADA

\*Tous châtiments impliquant l'usage de la force physique et visant à infliger un certain degré de douleur ou de désagrément, aussi léger soit-il (ex., coup, fessée, tape, gifle, coup de pied, secouer, griffer, pincer ou mordre)

Aucuns bienfaits pour l'enfant

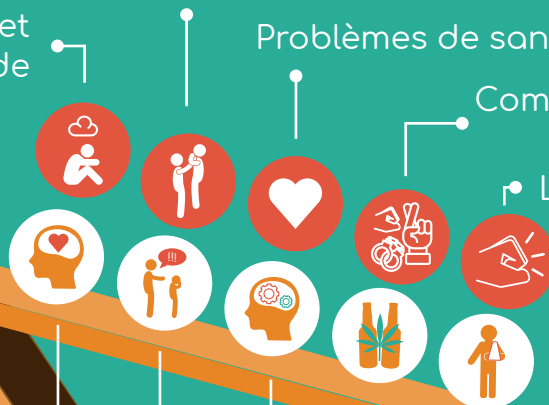
Pensées suicidaires et tentatives de suicide

Violence dans les futures relations initimes

Problèmes de santé physique

Comportements antisociaux

L'agressivité



MÉFAITS

Anxiété, dépression, troubles affectifs

Associé à autres formes d'abus et négligence pendant l'enfance

Mauvaises relations parents-enfants

Blessures

Consommation de substances

Retard dans le développement cognitif

COMMENT FAVORISE-T-ON UN CHANGEMENT?



1 LA RÉFORME DU DROIT

2 SENSIBILISATION & ÉDUCATION

3 SERVICES DE SOUTIEN ET PROGRAMMES POUR PARENTS

